Site mis à disposition par la Communauté de Communes pour la fauche ou le pâturage

Site n°71 – Bassin RD313E Honguemare-Guenouville

Présentation :
Superficie : 3334 m²
Adresse : 530 route D313E
Parcelle(s) cadastrale(s) : YD22 et YD95
Propriétaire et gestionnaire : Communauté de Communes Roumois Seine

Vue aérienne du site

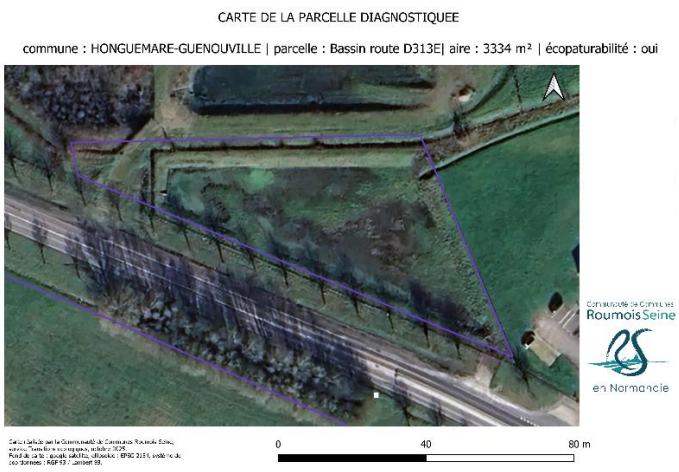

Photo du site

Equipements :

Clôture : oui	Portail : tubes en métal
Etat clôture : bon état de la clôture en grillage rigide vert	Hauteur clôture : 1,7m
Eau : non	Electricité : non

Gestion :

Fauche
Gestion par fauche autorisée : Oui **(en période sèche uniquement)**
Nombre de fauches autorisées : 2
Périodes de fauche autorisées : mai à octobre (selon les conditions météo)

Pâturage
Gestion par pâturage autorisée : Oui
Période de pâturage : mars à octobre, soit 8 mois (selon les conditions météo)
Type(s) d'animaux autorisé(s) : ovins
Chargement moyen annuel maximal : 0,3 UGB/ha/an
Quantité d'animaux autorisée (exemples) :

- 121 jours / an (4 mois) pour 2 moutons
- 24 jours / an (1 mois) pour 10 moutons

Contraintes – Remarques sur le site :

Petite surface et faible zone refuge donc peu d'animaux à prévoir en simultané.
Ombrage peu présent, abri à prévoir.
Abreuvement à prévoir.
2 accès sécurisés, bassin sécurisé et totalement clôturé ainsi que cadenassé.
Parcelle pouvant être assez humide, si du pâturage a lieu en période fraiche prévoir des races non sensibles au piétin.